Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2001-509 /PRES/PM/MS portant nomination d'un Secrétaire général.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa 12 11 Ethel

VU la Constitution;

VU le Décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre;

VU le Décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;

VU le Décret n°97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret n°99-102/PRES/PM/MS du 29 avril 1999 portant organisation du Ministère de la Santé;

Sur Proposition du Ministre de la Santé;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 septembre 2001;

## DECRETE

ARTICLE 1:

Monsieur Ganda Jean Gabriel OUANGO, Mle 73 867 D, Médecin spécialiste est nommé Secrétaire général du Ministère de la Santé.

## ARTICLE 2:

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 1er octobre 2001

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre de la Santé

Pierre Joseph Emmanuel TAPSOBA